

33570

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire.

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri et PIMBERT Éric.

Excusé(s) : M. BLONDET Nicolas

Secrétaire de séance : M. Henri GARACH

Ouverture de la séance : 18H30

Confirmation de l'approbation du précédent Procès-Verbal (envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent procès-verbal.

Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :

Date	Destinataire(s) du courrier	Objet du courrier
18/04/2025	Gary BOYLE	Installation d'un assainissement non collectif : autorisation de rejeter les eaux usées traitées dans le fossé de la route communale.

Extrait délibération n°20-2025 – Travaux réfection route des Étangs et route de Laclaverie : Choix de l'entreprise :

Dans le cadre des travaux de voiries 2025 qui consiste à la réfection de la route des Etangs et la route de Laclaverie, Monsieur le Maire présente différents devis.

Après analyse des différents devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise LAURIERE TP d'un montant de :
 - 16 092, 00 € TTC pour la route de Laclaverie
 - 17 703, 60 € TTC pour la route des Etangs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces devis.

Extrait délibération n°21-2025 – Validation du devis de l’entreprise BOUTILLON JP DAVID pour les travaux de la remise en état de la terrasse de la salle des associations :

Dans le cadre des travaux de la remise en état de la terrasse de la salle des associations, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis l’entreprise BOUTILLON JP DAVID pour un montant de 1 246,96 € TTC.

Après analyse du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le devis de l’entreprise BOUTILLON JP DAVID d’un montant de 1 246,96 € TTC pour la remise en état de la terrasse de la salle des associations.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

Extrait délibération n°22-2025 – Achat broyeur : Choix de l’entreprise :

Dans le cadre de l’acquisition d’un nouveau broyeur, Monsieur le Maire présente différents devis. Un devis de la SARL PORETTO & FILS et le second de la SARL GARAGE DU MOULIN.

Après analyse des différents devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité de ses membres présents et représentés, et 1 personne impliquée dans un devis est sorti de la salle (M. Eric PIMBERT) décide de :

- **RETENIR** le devis de la SARL PORETTO & FILS d’un montant de 5 856 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

Extrait délibération n°23-2025 – Validation du devis de l’entreprise PROLUM portant sur le changement de luminaire en LED :

Dans le cadre de la transition vers des luminaires LED, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l’entreprise PROLUM pour un montant de 1247,28 € TTC

Après analyse du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le devis de l’entreprise PROLUM d’un montant de 1 247,28 € TTC pour le changement des luminaires en LED.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

Extrait délibération n°24-2025 – Validation du devis de l’entreprise PORETTO & FILS pour les travaux de la confection d’une rambarde de sécurité et la consolidation d’une autre rambarde :

Dans le cadre des travaux de la confection d’une rambarde de sécurité et la consolidation d’une autre rambarde, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis l’entreprise PORETTO & FILS pour un montant de 1 191,60 € TTC.

Après analyse du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le devis de l’entreprise PORETTO & FILS d’un montant de 1 191,60 € TTC pour les travaux cités ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

Extrait délibération n°25-2025 – Devis travaux sécurisation voirie de la route de Nichon :

Dans le cadre des travaux de sécurisation de voirie de la route de Nichon, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LAURIERE TP qui consiste à :

- La pose d'une bordure A2 en rives de chaussée pour un montant de 2 160,00 € HT
- Et /ou
- La pose de balisette J11 sur plot béton pour un montant de 1 460,00 € HT

Après analyse du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue de ses membres présents et représentés,

06 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention

- **DECIDE** de faire installer une bordure A2 en rives de chaussée d'un montant de 2 160,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

QUESTIONS DIVERSES :

Contrat de location Syndicat Viticole de Francs

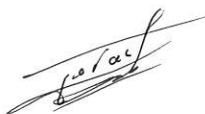
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rédaction d'un nouveau contrat de location avec le Syndicat Viticole de Francs pour assurer la conformité avec la trésorerie de Coutras.

Rambarde pont de TAYAC

Monsieur DUGRAND sollicite le Conseil Municipal afin d'examiner la possibilité de repeindre les rambardes délimitant le pont Tayac sur la route de Queyssant et de discuter avec la commune de Tayac.

Clôture de la séance : 19H15

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



